

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 10 JUILLET 2025

Délibérations	Résultat du vote
ENVIRONNEMENT	
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome	Approuvé à l'unanimité

L'ensemble des délibérations a été mis en ligne le 23 juillet 2025.



DÉLIBÉRATION

du Bureau Communautaire

Réunion du jeudi 10 juillet 2025 à 18 h 30

Convocation envoyée le 04 juillet 2025

PRÉSENTS : MM. Alexandre HUVET, Thierry RICARDEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Richard SIGWALT, Thomas GISBERT, Philippe GUERIN et Didier BUTON,

Mme Roselyne DURAND-FLAIRE

EXCUSÉS : MM. Claude DELAFOSSE, Yoann GRALL, Rémi PASCREAU et Michel WOLOCH

N° délibération	Nombre de délégués en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
2025_BC_0130	14	10	0	10

Objet : Environnement

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Attribution d'aides à la mise en conformité d'installations d'assainissement autonome

Soucieuse de la qualité de son environnement, Challans Gois Communauté a décidé de mettre en œuvre un dispositif visant accélérer la réhabilitation des installations en assainissement non collectif susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement et/ou la salubrité publique. Pour se faire, le plan d'actions se décline selon 2 volets :

- Un volet coercitif (délibération du 26/01/2023) prévoyant la majoration de la pénalité prévue au Code de la Santé Publique (article L. 1331-8) en cas de persistance d'une non-conformité au-delà des délais règlementaires,
- Un volet incitatif (délibération du 28/09/2023) visant à la mise en œuvre d'un programme d'aides financières afin d'encourager les usagers à mettre en conformité leur installation.

Ainsi, après analyse le dossier présenté ci-après étant conforme au règlement d'attribution des aides, il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer sur l'attribution de la subvention suivante :

Montant prévisionnel de la subvention					
NOM Demandeur	Adresse des travaux	Montant des travaux TTC	Taux d'aide	Filière	Montant prévisionnel de subvention TTC
SCI MAEVASC M.QUENTIN Éric	[REDACTED]	14 433.10 €	60 %	Filtre Planté	6 000. €

Le Bureau Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

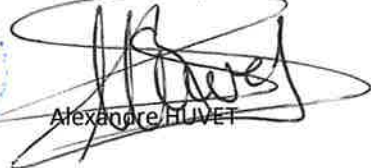
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le règlement d'attribution des aides à la mise en conformité d'installation d'assainissement non collectif, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 11 juillet 2024,

- 1° DECIDE de l'attribution des subventions sur fonds propres de la Communauté de Communes telles que présentées dans le tableau ci-dessus ;
- 2° AUTORISE Monsieur le Président, ou à défaut Monsieur le Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement, à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires relatifs à l'attribution des subventions pour la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,



Alexandre HUVEY